



COMITE DE DIRECTION

PROCES-VERBAL

LE 13.01.2025
Visioconférence

Présents : M. Romain FERET, Président
Mmes COURTET, ONFROY et SALEM

MM. BENZAOUZ, BINET, BUCHON, CAKMAK, CALARNOU, CAUCHOIS, CERDAN, DESHEULLES,
HAMON, JULIEN, LEROUX, LEVASSEUR, MENDES, RASTELL, ROUTIER, VOISIN

Excusés :

Mme LORET
MM. DEROIN, GOURDEL et SANSON

Participant sans voix délibérative : Mmes ABERGEL, DAYAUX et M. LAFLEURIEL

En introduction, les membres adressent leurs sincères condoléances à la famille du jeune licencié Icif NIAKATE du EVREUX FOOTBALL CLUB 27.

1 - VALIDATION DES PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux du 21 octobre et 27 novembre 2024 sont validés.

2 - ORGANISATION ET COMPOSITIONS DES COMMISSIONS JURIDIQUES ET SPORTIVES

Romain FERET présente les commissions juridiques ainsi que quelques commissions sportives. Il rappelle le processus de recrutement : d'une part, en prenant en compte les différentes démissions reçues suite aux élections du 9 novembre 2024, d'autre part, les membres non-démissionnaires ont été interrogés sur leur volonté de se réengager au sein des structures. Une majeure partie de ceux-ci y ont été intégrés. Il précise une forte volonté d'utiliser, dès lors que cela est possible, la visioconférence et le télématique.

Les commissions sont validées à l'unanimité (cf. Annexe 1), celles du Statut du Joueur et du Statut de l'Arbitrage l'étant toutefois avec une voix s'abstenant.

L'ensemble des membres nommés deviennent, de facto, membres individuels de la Ligue.

Le mandat de ces nouvelles structures, se substituant aux précédentes, prend effet au lundi 20 janvier 2025.

S'agissant de l'organigramme des autres commissions, il sera validé lors d'un prochain Comité de Direction.

Le Comité de Direction remercie tous les membres de commission ayant œuvré lors de la précédente mandature.

3 – GROUPES DE TRAVAIL

Romain FERET rappelle les urgences définies lors de la campagne électorale à savoir revoir les obligations féminines et l'échéancier des appels de fonds envers les clubs.

Romain FERET avait annoncé la mise en place de groupes de travail sur ces deux sujets. Il propose que soient nommés deux responsables, respectivement Nicolas LEVASSEUR et Eric RASTELL.

Il sollicite les Présidents de Districts pour nommer des personnes de chaque territoire pour intégrer ces groupes de travail.

4 – COMPOSITIONS DES JURYS BEF / BMF

Les compositions des jurys BEF / BMF sont validés à l'unanimité.

5 – LIEUX DES FINALES REGIONALES

Romain FERET présente le travail effectué par les différents services de la Ligue suite aux visites des clubs candidats à la réception de ces événements. L'ensemble du Comité souligne la qualité de ce travail, véritable outil d'aide à la prise de décision.

Après discussion, les membres valident :

- Pour la finale Pitch U13 prévue le Samedi 3 mai 2025, le site de Cormelles-le-Royal. Les membres souhaitent mettre en avant la candidature d'un club de District qui n'a jamais reçu un événement régional. Pour rappel, 5 autres clubs avaient candidaté (AF VIROIS, FC ARGENTAN, US AVRANCHES MSM, AS IFS).
- Pour les finales des Coupes de Normandie, prévues le week-end du 24 et 25 mai 2025, deux candidatures ont été reçues : VIRE et FLERS. Le choix se porte sur FLERS, le club ayant été privé de la finale Seniors la saison passée.

6 – ETAT DES CLUBS INACTIFS

Romain FERET cède la parole à Charline DAYAUX pour expliquer la situation des clubs en inactivité.

Elle précise que ces clubs sont depuis plusieurs saisons en inactivité connue ou non et qu'une dette est toujours due à la Ligue. Après discussion avec les Présidents de Districts, il est convenu que ceux-ci confirment les clubs à radier définitivement.

7 – DIVERS

7.1 – Demande d'un licencié

Kerstie ABERGEL expose la demande effectuée par un licencié pour une remise de peine suite à la prononciation d'une radiation à vie en 2011.

Cette demande était restée en suspens depuis quelques mois suite aux élections.

Le licencié était joueur d'un club ornais : un avis avait été demandé au District pour éventuellement lever la radiation et ainsi lui permettre de rejouer seulement en championnat départemental en contrepartie de la réalisation de TIG. A cette sollicitation, le District a émis un avis favorable.

Après discussion, les membres du Comité de Direction n'accèdent pas à la demande du joueur.

7.2 – Dossier en contentieux

Kerstie ABERGEL fait état de deux dossiers en contentieux.

- le premier concerne un recours de M. Jean-Luc GIFFARD sur la régularité des élections du 9 novembre 2024. Afin de conserver une neutralité, Romain FERET souhaite faire appel aux services d'un avocat externe. Les membres valident la demande du président.
- le second est une demande d'indemnisation du club du EVREUX FC 27 concernant sa non-accession en championnat Régional 1 la saison dernière. Ce dernier sera géré par notre conseil habituel.



7.3 – Formation VSS

Sadia SALEM informe les membres que CTR, CTD, référente engagement et membres du Comité de Direction ont été formés sur les « violences sexuelles, connaître les infractions, les prévenir et savoir agir » par l'association Colosse aux Pieds d'Argile.

Elle évoque un prochain colloque, le jeudi 23 janvier, sur le thème « sexualités des mineurs en institutions », en partenariat avec l'association contre les violences sur mineurs. Elle propose aux districts que leur référent VSS participe à celui-ci afin d'initier une dynamique pour le futur groupe de travail régional.

7.4 – Non-respect de l'article 1 des Statuts

Le Président a été alerté par plusieurs municipalités du non-respect de l'article 1 des Statuts de la L.F.N. Après échanges, il est convenu que les courriers de réponse seront co-signés avec les Districts concernés.

7.5 – Demande du District de l'Eure

Les Présidents de Districts renouvellent leur demande de représentation par leur Président Délégué en cas d'absence en réunion de Comité de Direction. Dans la mesure où elles seront programmées à l'avance, le président ne donne pas de suite favorable.

Le Président,



Romain FERET

Le Secrétaire Général,



Roger DESHEULLES

